



CTM du 6 septembre 2016



UNE RENTRÉE SOUS HAUTE SURVEILLANCE...

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce CTM afin que la représentation syndicale se prononce sur la circulaire de gestion relative à la mise en place du RIFSEEP, soit les orientations en matière de politique indemnitaire.

Avant d'aborder ce sujet prégnant, l'UNSA ITEFA veut rappeler certaines problématiques interministérielles et ministérielles, sur lesquelles notre fédération ne cesse d'alerter les instances nationales : en fait une rentrée que nous mettons sous haute surveillance, en fait sous tension pour certaines, au vu des attentes de réponse et d'annonces faites dans une année pré-électorale et dans un tohubohu généralisé de réformes.

La réforme territoriale : les interrogations, les incompréhensions, les inquiétudes et les alertes n'ont eu de cesse depuis sa mise en place, relayées par l'UNSA ITEFA, sur la mise en place de cette politique illisible aux conséquences immédiates et mettant en danger la place citoyenne du service public par une remise en question de manière permanente de la stabilité du fonctionnement et de l'organisation des services, pour les personnels, les structures, en fait l'existence même du Ministère et de l'Etat régalien.

Alors, il est urgent de redonner du sens à l'action publique. Cette dernière doit certes être en capacité d'adaptation, de souplesse afin de pouvoir répondre à la réalité complexe du monde dans lequel nous vivons, réalité mouvante, parfois bouleversante qui exige plus de réactivité et d'efficacité, mais le socle républicain a besoin de ces services publics qui protègent, qui soignent, qui réparent, qui garantissent l'égalité entre les citoyens, en bref qui facilitent la vie quotidienne et « le vivre ensemble », que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Cette administration reformatée, cette stratégie managériale jouent avec l'architecture de notre démocratie mais aussi avec l'équilibre et la santé physique et mentale des personnels. Les refus, les recours, les dépressions sont intégrés comme des phases normales qu'il faut accompagner, encadrer, jusqu'à la résignation et l'acceptation, précédant la rédemption totale par l'investissement dans cet énième projet se résumant par « toujours plus avec moins » !

L'UNSA ITEFA se doit d'alerter, une fois encore, sur les problématiques qui se posent en ce qui concerne les moyens et effectifs dévolus aux services dont l'inspection du travail qui de part son système et sa réorganisation montre ses limites. Les collègues, quelque soit leur appartenance à un pôle, sont « déboussolés, démobilisés », allant jusqu'au « désamour » de leur métier... Pour l'UNSA ITEFA, c'est intolérable parce que contraire au sens public de ses agents !

Quant aux dossiers ministériels, les derniers mois furent riches en interrogations diverses et incompréhensions ! EPIT 2015, affaire Téfal et mise place du RIFSEEP notamment.

Ainsi, l'UNSA ITEFA tient à rappeler la « surprise » de l'EPIT 2015 et la « mésaventure » pour les quatre collègues : 3 ont vu leur formation prolongée et une « rebasculée dans le corps des CT.

Sans remettre en cause la souveraineté du jury, jurisprudence constante, elle rappelle que lors des réunions sur l'organisation de cet examen professionnel, deux items avaient retenu l'attention des organisations syndicales et de l'administration : d'une part le suivi de la formation de façon assidue et d'autre part, la participation active de l'ITS à l'ensemble des modules organisés.

Or, l'UNSA ITEFA constate que ces trois années ont vu des inflexions notables dans la prise en compte de l'expérience professionnelle des contrôleurs du travail : tout d'abord, la suppression de la notation du dossier RAEP, qui avait mis à mal certains collègues par l'incompréhension de se voir déboutés la deuxième année alors qu'ils avaient été retenus le première et pour cette troisième année sur l'exercice du passage devant le jury de fin de formation.

Sur ce 2^{ème} point, ce passage s'est sensiblement transformé en un oral de fin de formation et non plus comme un entretien avec le jury « visant à la fois de permettre à l'ITS de présenter un bilan de la formation et d'exprimer ses éventuels besoins en formation... ». Il était même précisé qu'« aucune préparation spécifique n'est nécessaire, l'entretien ne comportant aucune vérification de connaissance ».

Force est de constater que si le parallèle est fait avec le jury de fin d'étude des IET, l'exercice de passage devant ce dernier fait l'objet d'une formation particulière et formalise les attentes du jury et ses exigences. Qu'en est-il pour les ITS ? Aucune formation spécifique ni préparation à cet « oral de sortie » n'ont été prévues cette année : les résultats ont été probants et significatifs de cette « insouciance administrative »!

Si le texte de référence inscrit certes cet oral, le passage de cette promotion a imprimé imperceptiblement des exigences nouvelles pour les collègues qui l'ont passé et pour ceux qui vont s'inscrire au prochain concours.

Au vu des résultats, de nombreuses questions sont toujours sans réponse claire : notamment formation de cet oral de sortie, composition du nouveau jury de sortie pour les 3 collègues, évolution du concours réservé, ouverture pour les CT travaillant sur un autre pôle que le travail, unicité d'appréciation des différents jurys, respect du formalisme réglementaire dans les documents transmis !

Autre dossier sous tension forte est la mise en cause régulière et inacceptable de l'inspection du travail dans son action et dans sa fonction : l'UNSA ITEFA vient de rappeler fermement, au sein de cette instance, comme auprès des agents, par un tract et une saisine des autorités décisionnelles, sa position ferme de ne pas accepter ce procès inique de notre métier et de nos missions.

C'est intolérable socialement car les corps de contrôle sont une garantie fondamentale de la démocratie au même titre que la justice. Ces attaques incessantes venant de certains employeurs indéliçats ont pour but ultime d'affaiblir l'État à travers la mise en cause de ses agents en cherchant à pénaliser leur action.

A quelques jours de l'ouverture en appel du procès concernant « l'affaire TEFAL », le 14 septembre prochain, l'UNSA ITEFA dénonce cette violence des faits, assure tous nos collègues de notre défense ferme d'une inspection du travail au service de l'application du droit dans toutes les entreprises, condamne celles coupables d'actes illégaux.

Notre fédération s'est portée systématiquement partie civile et continuera à le faire pour défendre les collègues, qui ont fait leur juste métier.

**Car, au nom de l'économie et de l'emploi, au nom des libertés publiques,
L'État ne peut laisser faire aux entreprises ce qu'elles veulent et surtout violer le droit.**

Le RIFSEEP : un « réel succès » du dialogue social avec l'opposition unanime des organisations syndicales siégeant au conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, dont l'UNSA, et avec les refus réitérés de tous les syndicats ministériels aux CTM successifs et un résultat remarquable « le passage en force » par l'administration.

L'UNSA ITEFA précise que sa participation à tous les groupes de travail mis en place par la DRH lui a permis de proposer certains amendements pour « moduler » ce dispositif :

- La notion arbitraire de groupe dans la détermination du montant des plafonds, la cartographie des groupes par corps n'ayant toujours pas été présentée aux organisations syndicales des trois ministères
 1. Pour les catégories C : un seul groupe paraissait plus cohérent
 2. Pour les catégories B : deux groupes semblaient opportuns
 3. Pour les Attachés d'Administration : trois groupes auraient été satisfaisants au lieu de quatre
- A ce jour, la plupart de nos collègues ne connaissent toujours pas le groupe qui leur a été assigné !
- La mise en place d'un socle indemnitaire pour l'ensemble des corps : deux exemples nous interpellent
 1. Celui du corps des SAMAS qui voit un socle IFSE fixé pour le groupe 1 à 4200 € ce qui au regard des rémunérations accessoires antérieurs ne représente qu'une augmentation de 95 €....
 2. Celui du corps de l'IT qui est totalement « décroché » par rapport à celui des IASS... alors que les plafonds réglementaires IFSE et CIA pour les deux corps sont identiques.
- La multiplication des difficultés en gestion pour « harmoniser » en CAP la règle des 2 ans pour une mutation et celle des 3 ans pour avoir une réévaluation du RIFSEEP : risque supplémentaire de « figer » les mobilités et les effectifs ! sans omettre les modalités des mouvements d'AC vers les SD.

Un seul constat s'impose : aucune de nos remarques n'a été prise en compte...

Aucune prospective, Aucune perspective !

**Il s'agit bien là d'un décrochage sans précédent entre le statutaire et l'indemnitaire,
ce que l'UNSA ITEFA n'a eu de cesse de dénoncer !**

Alors, notre fédération pose à nouveau la question fondamentale du service public porté par nos personnels et nos structures : **quel fil conducteur pour éviter la déperdition, sortir de l'absurdité et trouver les vraies réponses à une modernisation de notre administration ?**



A moins que le JORF n°0206 du 4 septembre 2016 donne certaines réponses par un avis de vacances de directeur de projet fort intéressant et instructif sur ce qui est envisagé en matière de pilotage, de modernisation et d'axes stratégiques des ministères sociaux

Ce directeur de projet, placé auprès du SGMS aura pour fiche de route les dossiers suivants :

- *Pilotage du projet de modernisation du secrétariat général*
- *Pilotage et mise en œuvre de la convention de partenariat de modernisation entre le SGMCAS et le SGMAP*
- *Suivi des projets interministériels de modernisation*

L'UNSA ITEFA a été fortement interpellée par la précision des missions, les enjeux de modernisation, les incidences touchant l'administration centrale et les réseaux territoriaux des ministères sociaux.

Il faut souligner que ces axes stratégiques qui ont été définis lors d'un séminaire du 14 juin 2016 sont déclinés en 11 plans d'action dont la réalisation va être confiée à des chefs de projet et le pilotage et la coordination générale sera assurée par ce directeur de projet.

L'UNSA ITEFA vous demande fermement ce qui est entendu par le pilotage de ces trois projets structurants, qui va décliner les orientations interministérielles et ministérielles (réforme territoriale, revue des missions publiques, réorganisation des 3 secteurs avec DIRECCTE, ARS, DRJSCS).

*Mais, il est vrai que nous sommes le ministère du dialogue social :
celui où les partenaires sociaux apprennent par le biais d'une vacance
d'un cadre supérieur parue au JO
les futures programmations et modernisations des structures ministérielles
et par conséquent de l'avenir de leurs personnels !!!*

Alors, oui ! Une rentrée sous haute surveillance et sous tension !

Merci de votre attention.